



ANNONCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN/UNE DIRECTEUR /TRICE DES INFRASTRUCTURES TRANSFRONTALIERES DU GECT PIRINEOS-PYRÉNÉES

HISTORIQUE

La Communauté Autonome d'Aragon (Espagne), la Diputación Provincial de Huesca (Espagne), le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (France) et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (France) ont créé une entité de droit public de coopération transfrontalière dotée de la personnalité juridique et d'une capacité juridique pleine et entière pour l'accomplissement de ses objectifs et pouvant œuvrer avec la dénomination : Groupement Européen Territorial (GECT) « PIRINEOS-PYRENEES ».

Le GECT a pour objectif de mettre en œuvre et de gérer, dans une perspective de développement durable, les projets et les actions de coopération territoriale approuvés par les membres, dans le cadre de leurs compétences respectives, afin de renforcer la cohésion économique et sociale.

À cette fin, le GECT exerce les fonctions suivantes :

- a. Promouvoir les Pyrénées Centrales comme destination touristique internationale sous le nom de «Pyrénées», en incluant la commercialisation.
- b. Développer une intégration rationnelle et innovante de la mobilité locale et touristique.
- c. Promouvoir le développement de l'espace pyrénéen et de ses piémonts dans le cadre d'un projet territorial intégrant la gestion durable de ses infrastructures transfrontalières.
- d. S'engager à développer les territoires de montagne en cohérence avec les enjeux d'aujourd'hui: maintien de la population et adaptation aux différentes transitions: climatiques, économiques et sociales.
- e. Fédérer et associer les collectivités, leurs groupements, les associations et partenaires économiques et sociaux en soutenant et en encourageant les projets de coopération et de développement du territoire.

Le Président du Groupement Européen de la Coopération Territoriale Pirineos-Pyrénées, constitué de la Communauté Autonome d'Aragon, de la Diputación Provincial de Huesca et des Conseil Départementaux des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, en vertu des compétences qui leur sont attribuées par l'Assemblée du GECT réunie en Session Ordinaire du 19 octobre 2020 à Saint-Lary-Soulan, publie cette annonce pour le poste de Directeur/Directrice des infrastructures

transfrontalières du GECT Pirineos-Pyrénées.

En accord avec ce qui a été défini précédemment, voici la description du poste :

LIEU DE TRAVAIL

L'activité de travail se déroulera au sein du siège du GECT Pirineos-Pyrénées à Jaca, dans les bureaux de la Délégation du Gouvernement d'Aragon, avec des déplacements réguliers au Centre de Contrôle Principal du Tunnel de Bielsa-Aragouet et aux anciennes Douanes et au centre de viabilité hivernale de l'espace Pourtalet.

Tenant en compte la portée géographique du GECT et des études, travaux, projets et services qu'il y aura à encadrer, le Directeur/Directrice devra être disponible pour se déplacer sur tout le territoire du GECT Pirineos-Pyrénées, notamment la zone du tunnel de Bielsa-Aragouet, ses accès et l'espace du Pourtalet pour la supervision des travaux, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Aragon et des Départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, , et des autres points sur le territoire espagnol, français ou même de l'Union Européenne peuvent être nécessaires pour la coordination de projets ou la participation à des réunions avec diverses administrations.

DESCRIPTIF DU POSTE

Contrat de travail de droit espagnol – 40 heures hebdomadaires

Contrat de travail à durée déterminée de 4 ans, reconductible par période de durée égale, avec une période d'essai de 6 mois régie par le droit du travail espagnol. Quinze jours avant la fin de la période probatoire, le contrat de travail sera effectif si un résultat pertinent est constaté.

JOURNEE DE TRAVAIL

La personne retenue exercera son travail en journée. Ce poste requiert un engagement exclusif. Les nécessités spécifiques du poste seront déterminées par l'Assemblée.

REMUNERATION

Salaire annuel brut sur 12 mois de 54.415,06 € distribuée en 12 paiements selon le groupe A1.Niveau 30.Complément de salaire spécifique B.

Un véhicule de fonction sera attribué.

FONCTIONS

En charge du/de la Directeur/trice du GECT Pirineos-Pyrénées, assurera la coordination pour le fonctionnement et l'entretien du Tunnel de Bielsa-Aragouet. Il est de sa responsabilité de veiller aux conditions de sécurité du tunnel et de garantir le bon état de celui-ci. Il lui appartient également de prendre les mesures pour assurer la coordination des équipements de viabilité hivernale pour l'espace du Pourtalet.

Le/la Directeur/trice des Infrastructures Transfrontalières coordonnera la gestion du tunnel de

Bielsa-Aragnouet et de ses installations en vérifiant le plan de maintien préventif et correctif des différents équipements et installations, avec pour objectif de réussir à maintenir un trafic routier de bonne qualité tout au long de l'année. Il devra également coordonner la gestion du dispositif de viabilité hivernale de l'espace Pourtalet.

Tout en tenant compte des contraintes budgétaires, il devra proposer des mesures pour optimiser les moyens disponibles et réduire les coûts d'exploitation.

Le/la Directeur/trice des infrastructures transfrontalières occupera une fonction de coordination et appliquera les critères et lignes d'action du GECT, en suivant les lignes directrices du/de la Directeur/trice du GECT et de son Assemblée. Il sera responsable de la bonne exécution des travaux nécessaires au maintien et à la gestion du tunnel de Bielsa-Aragnouet et de l'Espace du Pourtalet.

Une des principales activités du/de la Directeur/trice des infrastructures transfrontalières sera de prévoir et diriger les travaux et les services pour le maintien, la conservation et l'exploitation du Tunnel de Bielsa et ses accès ainsi que de l'Espace du Pourtalet. Il devra notamment définir les lignes directrices pour coordonner les travaux à effectuer auprès des entreprises ainsi que le bon déroulement de ceux-ci.

La contractualisation et le suivi des études et des projets impliquent l'examen des documents fournis par les entreprises qui postulent et ceux concernant la réalisation, ainsi que la publication dans les temps, des rapports, si ceux-ci sont demandés par le Directeur/trice et/ou par l'Assemblée pour le suivi du budget de ces projets.

Dans ce travail de gestion de travaux, il sera également exigé des rapports périodiques sur le déroulement et la qualité des travaux, la cohérence avec le plan de travaux, indiquant les motifs et les responsabilités de l'entrepreneur pour les arrêts ou le ralentissement du rythme de travail, la présentation de reportages photos sur le déroulement des dits travaux et le suivi des certifications correspondantes. Le/la Directeur/trice des infrastructures transfrontalières sera responsable d'éventuelles modifications sur les contrats ainsi que de l'arrêt éventuel de ceux-ci.

Il pourra également, sur demande du/ de la Directeur/trice, réaliser des Cahiers des Charges techniques pour la réalisation de travaux ou services supplémentaires nécessaires au sein du GECT.

Les missions impliqueront aussi la participation aux réunions techniques, de coordination avec d'autres organismes, d'autres départements de l'Administration de la Communauté Autonome d'Aragon, de la Diputación Provincial de Huesca et des Conseils Départementaux des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ou d'autres administrations relevant du niveau national et européen.

Le Directeur/trice des infrastructures transfrontalières aura une assistance spécialisée en terme comptable et juridique, via le personnel du GECT, en plus des services compétents du gouvernement d'Aragon, de la Diputación Provincial de Huesca et du Département des Hautes-Pyrénées et celui des Pyrénées-Atlantiques.

Les actions principales d'exploitation du tunnel et de ses accès sont assurées par une entreprise privée dans le cadre d'un contrat, tandis que les performances principales en matière de viabilité hivernale de l'Espace du Pourtalet sont assurées par la coordination des équipements de viabilité hivernale des deux côtés de la frontière.

Il pourra aussi collaborer dans d'autres projets et actions développés par le GECT.

PROFIL DU CANDIDAT

1. Exigences minimales.

- A) Avoir la nationalité espagnole, française ou celle d'un des Etats Membres de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen ou détenir le droit de libre circulation des travailleurs conformément au traité de la Communauté Européenne.
- B) Etre en possession du diplôme d'ingénieur civil des routes, canaux et ports ou ingénieur technique des travaux publics, Ingénieur Industriel ou équivalent.
- C) Avoir au moins 18 ans et moins de 65 ans.
- D) Avoir la capacité fonctionnelle nécessaire pour réaliser les tâches décrites dans ce profil.
- E) Ne pas avoir subi de licenciement disciplinaire d'un service de n'importe quel établissement public, ni avoir été déclaré inapte à l'exercice des fonctions de ce type de profession.
- F) Expérience confirmée requise d'au moins 5 ans, dans des travaux de conservation et/ou d'exploitation d'infrastructures de transport, avec pour missions la gestion de devis, la gestion de stock, l'élaboration de procédures et le maintien des installations.
- G) Maîtriser les langues véhiculaires du poste, l'espagnole et le français, à l'oral et à l'écrit, et avoir un niveau moyen en anglais.
- H) Avoir le permis de conduire
- I) Certaines qualités humaines sont requises comme la capacité de travail, l'autonomie, l'initiative, la proactivité, la rigueur, la capacité à prendre des décisions et l'organisation..

2. Compétences requises.

- A) Connaissance et/ou expérience prouvée dans le domaine de l'administration et gestion publique en particulier en matière de marchés publics.
- B) Connaissance et/ou expérience prouvée dans le domaine de la gestion des projets de coopération transfrontalière.
- C) Connaissance élevée du package Office.

Les exigences établies devront être remplies au moment de finaliser le dossier de candidature, avec des documents originaux ou des copies.

CRITERES D'EVALUATION

Au minimum, voici les critères de savoir-faire et savoir-être requis :

- Expérience professionnelle.
- Bac +5.
- Motivation et disponibilité.
- Capacités linguistiques.
- Outils informatiques et utilisation des réseaux sociaux.

COMITÉ DE SELECTION

La pertinence du profil du candidat sera définie par le Comité de Sélection, en tenant compte du Curriculum Vitae de celui-ci.

Une fois validée la conformité des caractéristiques de chaque candidat, le Comité de Sélection réalisera des entretiens individuels, afin d'évaluer la manière dont chaque candidat sera en mesure de faire face aux différentes difficultés du poste. Le Comité de Sélection déterminera également la pertinence des caractéristiques personnelles des candidats pour la réalisation des missions du poste. Si le nombre de candidats est important, le Comité de Sélection pourra sélectionner les trois candidats bénéficiant de la meilleure notation. L'absence d'un candidat à l'entretien individuel sera interprétée comme un désistement.

PROCESSUS DE SELECTION

Les candidats devront envoyer une **lettre de motivation** (maximum 1 page) et un **CV** comportant les données personnelles, la formation du candidat et l'expérience professionnelle de celui-ci. Ils devront joindre tous les documents justificatifs et remplir également le **formulaire de candidature** figurant en annexe de l'annonce. Enfin, le candidat devra fournir une **présentation synthétique personnelle** (maximum 3 pages) pour attester de ses connaissances.

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal et par mail aux adresses indiquées ci-dessous :

Adresse postale

Departamento de Vertebración del Territorio, Movilidad y Vivienda del Gobierno de Aragón
Paseo María Agustín nº36 Puerta 7, pl. 3ª
50.004 Zaragoza
España

Mail

gabinetevtmyv@aragon.es

La date limite pour postuler sera de 20 jours ouvrables à compter du jour suivant la publication du présent appel au BOA.

PUBLICATION - DIFFUSION

Cette annonce ainsi que ses caractéristiques, seront publiées sur le journal officiel de l'Aragon (BOA), sur le INAEM, sur le journal officiel de la Province de Huesca, sur la page internet emploipublic.fr (Gazette des Communes), ainsi que sur les sites internet des Conseils Départementaux des Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques, sur le site internet du Consorcio pour la Gestion, Conservation et Exploitation du Tunnel de Bielsa-Aragnouet et de ses accès (<https://www.bielsa-aragnouet.org>) et sur le site internet du GECT Espace Pourtalet (<https://www.espalet.eu>).

Une fois le choix du candidat réalisé, l'information de la clôture de cette annonce sera publiée dans les mêmes journaux.

Dans le cas où le candidat retenu, ne remplirait pas les conditions suffisantes pour exercer ce poste ou que la période d'essai ne soit pas satisfaisante, le Comité est habilité à réattribuer le poste au deuxième candidat ayant obtenu le meilleur résultat au cours du processus de recrutement.

La personne en charge du poste de Directeur/rice des infrastructures transfrontalières du GECT Pirineos-Pyrénées sera désignée par le Président de l'Assemblée, conformément à l'accord passé lors de l'Assemblée du GECT Pirineos-Pyrénées du 19/10/2020 à Saint-Lary-Soulan.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant ce recrutement pourront se faire à l'attention du Président de l'Assemblée du GECT Pirineos-Pyrénées.

LE PRESIDENT DU GROUPEMENT EUROPEEN DE LA COOPERATION TERRITORIALE
PIRINEOS-PYRENEES

Michel PELIEU